

ARRÊTÉ n° Arr20240604-049
Portant réglementation temporaire à l'utilisation de l'Etang Communal

Le Maire de la **Commune de CETON** (Orne),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de l'Amicale des Pêcheurs de l'Etang de Ceton,

CONSIDÉRANT qu'au vu de la réservation de l'étang par les anciens Sapeurs-Pompiers de l'Orne, il convient de règlementer l'utilisation de l'Etang Communal du mardi 4 juin 2024 18h00 au mercredi 5 juin 2024 19h00

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'Etang communal sera fermé à partir du **mardi 4 juin 2024 18h00**.
La pêche sera exclusivement autorisée aux anciens Sapeurs Pompiers de l'Orne
le mercredi 5 juin 2024 jusqu'à 19h00.

Article 2 - Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Bellême,
M. le Maire de CETON,
Et tout agent de la force publique,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation leur sera transmise et sera affichée et publiée conformément à la réglementation.

Fait à CETON, le 4 juin 2024

Le Maire

André BÉGNIER



Affiché le *4 juin 2024*